



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER Séance du 14 avril 2016

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 22  
Date affichage : 7 avril 2016  
Date de convocation : 7 avril 2016

L'an deux mil seize et le quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Benjamin ANGUILLE, Jean-Luc AUBERT, Angèle BELCASTRO, Marie-Isabelle FERNANDEZ, Hubert GREFFE, Frédérique MARGOGNE, Francine PACCUTO et Véronique PECOUL, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à France LUCIANI, Christian BURLE, Catherine AMBROGIO, Roger ROSSI, Louis NOZZI, Elvire CHEVANCHE, Raymond MALLET et André MAUNIER. Bruno PHILIPPE, excusé, n'ayant pas donné procuration. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

**N°2016/13 : COMPTE DE GESTION 2015 – COMMUNE, EAU ET ASSAINISSEMENT -**

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

après s'être fait présenter les Budgets Primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les Comptes de Gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au Bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans les écritures.

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après délibération à l'unanimité des membres présents,

**DECLARE** que les comptes de gestion de la Commune, de l'Eau et de l'Assainissement, dressés pour l'exercice 2015 par le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Pour Copie Conforme,  
le 15 avril 2016

Le Maire,  
Christian BURLE

Le Maire de Peynier  
Christian BURLE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

**Séance du 14 avril 2016**

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 20  
Date affichage : 7 avril 2016  
Date de convocation : 7 avril 2016

L'an deux mil seize et le quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Benjamin ANGUILLE, Jean-Luc AUBERT, Angèle BELCASTRO, Marie-Isabelle FERNANDEZ, Hubert GREFFE, Frédérique MARGOGNE, Francine PACCUTO et Véronique PECOUL, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à France LUCIANI, Christian BURLE, Catherine AMBROGIO, Roger ROSSI, Louis NOZZI, Elvire CHEVANICHE, Raymond MALLET et André MAUNIER. Bruno PHILIPPE, excusé, n'ayant pas donné procuration. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

## N°2016/14 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – COMMUNE -

*Monsieur le Maire quitte la séance et sort de la salle. Il ne participe ni à la présentation du Compte Administratif 2015 ni à son vote.*

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

réuni sous la Présidence de Monsieur Raymond MALLET, Premier Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2015, dressé par Monsieur Christian BURLE, Maire, après s'être fait présenté le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

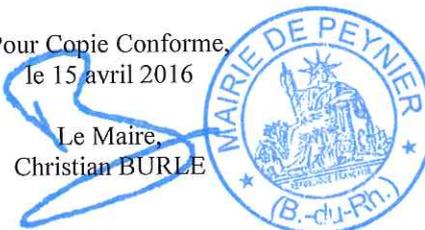
1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	3 189 626,59	4 013 038,97	7 202 665,56
Dépenses	3 264 009,96	3 821 802,73	7 085 812,69
Résultat de l'Exercice	- 74 383,37	+ 191 236,24	+ 116 852,87
Résultat reporté	+ 288 740,27	+ 467 861,94	+ 756 602,21
Résultat Cumulé	+ 214 356,90	+ 659 098,18	+ 873 455,08

2°) Vote le présent Compte Administratif 2015 après délibération des membres présents, 15 voix « Pour » et 5 voix « Contre » (Mme FERNANDEZ, M. GREFFE, Mme GUEIRARD, M. NOZZI et M. ROSSI).

Pour Copie Conforme,  
le 15 avril 2016

Le Maire,  
Christian BURLE



**Le Maire de Peynier  
Christian BURLE**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

**Séance du 14 avril 2016**

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 20  
Date affichage : 7 avril 2016  
Date de convocation : 7 avril 2016

L'an deux mil seize et le quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Benjamin ANGUILLE, Jean-Luc AUBERT, Angèle BELCASTRO, Marie-Isabelle FERNANDEZ, Hubert GREFFE, Frédérique MARGOGNE, Francine PACCUTO et Véronique PECOUL, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à France LUCIANI, Christian BURLE, Catherine AMBROGIO, Roger ROSSI, Louis NOZZI, Elvire CHEVANCHE, Raymond MALLET et André MAUNIER. Bruno PHILIPPE, excusé, n'ayant pas donné procuration. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

## N°2016/15 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – EAU ET ASSAINISSEMENT -

*Monsieur le Maire quitte la séance et sort de la salle. Il ne participe ni à la présentation du Compte Administratif 2015 ni à son vote.*

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

réuni sous la Présidence de Monsieur Raymond MALLET, Premier Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'Eau et de l'Assainissement pour l'exercice 2015, dressé par Monsieur Christian BURLE, Maire, après s'être fait présenté le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1°) lui donne acte de la présentation faite des Comptes Administratifs de l'Eau et de l'Assainissement lesquels peuvent se résumer ainsi :

#### EAU

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	211 211,82	53 823,61	265 035,43
Dépenses	337 630,50	37 020,79	374 651,29
Résultat de l'Exercice	- 126 418,68	+ 16 802,82	- 109 615,86
Résultat reporté	+ 92 929,09	+ 190 058,62	+ 282 987,71
Résultat Cumulé	- 33 489,59	+ 206 861,44	+ 173 371,85

#### ASSAINISSEMENT

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	346 403,58	113 817,23	460 220,81
Dépenses	470 934,16	101 092,11	572 026,27
Résultat de l'Exercice	- 124 530,58	+ 12 725,12	- 111 805,46
Résultat reporté	+ 380 324,39	+ 233 414,44	+ 613 738,83
Résultat Cumulé	+ 255 793,81	+ 246 139,56	+ 501 933,37

2°) Vote le présent Compte Administratif 2015 après délibération des membres présents, 15 voix « Pour » et 5 voix « Contre » (Mme FERNANDEZ, M. GREFFE, Mme GUEIRARD, M. NOZZI et M. ROSSI).

Pour Copie Conforme,  
le 15 avril 2016  
Le Maire,

Christian BURLE

Le Maire de Peynier  
Christian BURLE





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

## Séance du 14 avril 2016

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 22  
Date affichage : 7 avril 2016  
Date de convocation : 7 avril 2016

L'an deux mil seize et le quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents :** Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Benjamin ANGUILE, Jean-Luc AUBERT, Angèle BELCASTRO, Marie-Isabelle FERNANDEZ, Hubert GREFFE, Frédérique MARGOGNE, Francine PACCUTO et Véronique PECOUL, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à France LUCIANI, Christian BURLE, Catherine AMBROGIO, Roger ROSSI, Louis NOZZI, Elvire CHEVANCHE, Raymond MALLET et André MAUNIER. Bruno PHILIPPE, excusé, n'ayant pas donné procuration. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

### N°2016/16 : RESULTATS BUDGETAIRES 2015 – COMMUNE, EAU ET ASSAINISSEMENT -

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir entendu le Compte Administratif 2015 de la Commune, de l'Eau et de l'Assainissement, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

#### COMMUNE

Constatant :

- que le Compte Administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de 659 098,18 €.
- que la section d'investissement, après correction des restes à réaliser, présente un excédent total de 388 867,37€.

#### EAU

Constatant :

- que le Compte Administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de 206 861,44 €.
- que la section d'investissement, après correction des restes à réaliser, présente un excédent total de 75 209,58 €.

#### ASSAINISSEMENT

Constatant :

- que le Compte Administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de 246 139,56 €.
- que la section d'investissement, après correction des restes à réaliser, présente un excédent total de 353 479,11 €.

Après délibération des membres présents, à l'unanimité des membres présents,

#### DECIDE :

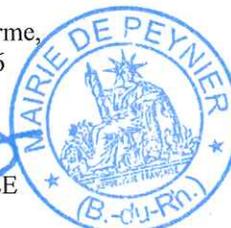
- **Pour l'ensemble des budgets commune, eau et assainissement :** de reporter les résultats de fonctionnement et d'investissement respectifs de l'exercice 2015 sur l'exercice 2016.

Pour Copie Conforme,  
le 15 avril 2016

Le Maire,

Christian BURLE

Le Maire de Peynier  
Christian BURLE





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

## Séance du 14 avril 2016

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 23  
Date affichage : 7 avril 2016  
Date de convocation : 7 avril 2016

L'an deux mil seize et le quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Benjamin ANGUILLE, Jean-Luc AUBERT, Angèle BELCASTRO, Marie-Isabelle FERNANDEZ, Hubert GREFFE, Frédérique MARGOGNE, Francine PACCUTO et Véronique PECOUL, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à France LUCIANI, Christian BURLE, Catherine AMBROGIO, Roger ROSSI, Louis NOZZI, Elvire CHEVANICHE, Raymond MALLET et André MAUNIER. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.  
**Arrivée de Bruno PHILIPPE en cours de séance qui commence à prendre part au vote à partir de ce point de l'ordre du jour.**

### N°2016/17 : VOTE DES TAUX 2016 DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

Monsieur le Maire,  
porte à la connaissance de l'Assemblée l'état de notification des taux d'imposition 2016 des trois taxes directes locales : taxe d'habitation, taxe foncière (bâti), taxe foncière (non bâti).

Pour l'année 2016, il est proposé de ne pas appliquer d'augmentation.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Après délibération à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** de retenir les taux portés dans le cadre réservé à la décision du Conseil Municipal de l'état intitulé « Etat de notification des taux d'imposition 2016 des taxes directes locales » et fixés à :

- Taxe d'habitation :	16,43 %
- Taxe foncière (bâti) :	19,00 %
- Taxe foncière (non bâti) :	37,00 %

Pour Copie Conforme,  
le 15 avril 2016

Le Maire,

Christian BURLE

Le Maire de Peynier  
Christian BURLE





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

## Séance du 14 avril 2016

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 23  
Date affichage : 7 avril 2016  
Date de convocation : 7 avril 2016

L'an deux mil seize et le quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Benjamin ANGUILLE, Jean-Luc AUBERT, Angèle BELCASTRO, Marie-Isabelle FERNANDEZ, Hubert GREFFE, Frédérique MARGOGNE, Francine PACCUTO et Véronique PECOUL, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à France LUCIANI, Christian BURLE, Catherine AMBROGIO, Roger ROSSI, Louis NOZZI, Elvire CHEVANCHE, Raymond MALLET et André MAUNIER. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

### N°2016/18 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 – COMMUNE -

Après avoir pris connaissance du Budget Primitif 2016 de la Commune, présenté par Monsieur Raymond MALLET, Adjoint aux Finances, et commenté par Monsieur le Maire,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération des membres présents, 18 voix « Pour », 4 voix « Contre » (Mme FERNANDEZ, M. GREFFE, M. NOZZI et M. ROSSI) et 1 abstention (Mme GUIERARD).

**ADOPTE** ledit budget.

**VOTE** les sommes suivantes :

Fonctionnement en Euros		Investissement en Euros	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
4 355 773,76	4 414 625,18	4 608 131,35	4 608 131,35

**PRECISE** que la section de fonctionnement est votée par chapitre et la section d'investissement est votée par opération.

Pour Copie Conforme,  
le 15 avril 2016

Le Maire,

Christian BURLE

Le Maire de Peynier  
Christian BURLE





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

## Séance du 14 avril 2016

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 23  
Date affichage : 7 avril 2016  
Date de convocation : 7 avril 2016

L'an deux mil seize et le quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Benjamin ANGUILE, Jean-Luc AUBERT, Angèle BELCASTRO, Marie-Isabelle FERNANDEZ, Hubert GREFFE, Frédérique MARGOGNE, Francine PACCUTO et Véronique PECOUL, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à France LUCIANI, Christian BURLE, Catherine AMBROGIO, Roger ROSSI, Louis NOZZI, Elvire CHEVANCHE, Raymond MALLET et André MAUNIER. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

### N°2016/19 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 – EAU ET ASSAINISSEMENT -

Après avoir pris connaissance des Budgets Primitifs 2016 de l'Eau et de l'Assainissement, présenté par Monsieur Raymond MALLET, Adjoint aux Finances, et commenté par Monsieur le Maire,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération des membres présents, 18 voix « Pour », 4 voix « Contre » (Mme FERNANDEZ, M. GREFFE, M. NOZZI et M. ROSSI) et 1 abstention (Mme GUIERARD).

**ADOPTE** lesdits budgets.

**VOTE** les sommes suivantes :

#### EAU

Fonctionnement en Euros		Investissement en Euros	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
205 744,22	259 773,24	1 234 534,39	1 234 534,39

#### ASSAINISSEMENT

Fonctionnement en Euros		Investissement en Euros	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
343 603,12	356 065,29	1 358 497,67	1 358 497,67

Pour Copie Conforme  
le 15 avril 2016

Le Maire,

Christian BURLE  
Christian BURLE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 14 avril 2016

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 23  
Date affichage : 7 avril 2016  
Date de convocation : 7 avril 2016

L'an deux mil seize et le quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Benjamin ANGUILLE, Jean-Luc AUBERT, Angèle BELCASTRO, Marie-Isabelle FERNANDEZ, Hubert GREFFE, Frédérique MARGOGNE, Francine PACCUTO et Véronique PECOUL, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à France LUCIANI, Christian BURLE, Catherine AMBROGIO, Roger ROSSI, Louis NOZZI, Elvire CHEVANICHE, Raymond MALLET et André MAUNIER. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

## N°2016/20 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après délibération à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** d'accorder aux associations les subventions suivantes :

AMICALE FORESTIERS SAPEURS	180
AMICALE LEGION D'HONNEUR	0
AMICALE SAPEURS POMPIERS	180
ANCIENS COMBATTANTS	200
AGNOR	100
ATELIER MUSICAL	5 500
BOULE PEYNIERENNE	4 000
FOYER RURAL	1 800
L'ESTELLO DI VENTS	180
LITTERALIS	400
OLYMPIQUE PEYNIER	1 500
PEYNIER FETES	22 000
PEYNIER ATHLETIC CLUB	1 700
SOCIETE DE CHASSE	600
SOUVENIR FRANCAIS	150
RACATTI	300
PEYNIER SPORT NATURE	500
UPEP	300
TRAIT UNION	2 700
DANSE A L'INFINI	500
SECOURS CATHOLIQUE	200
DOREMI	300
TENNIS CLUB	5 000
ATELIER STE VICTOIRE	400
ARC IMAGE	100
LES AMIS DES ORATOIRES	50
LES F.A.D.A.S	1 000
LES HARMOS DE LA GARENNE	1 000

**PRECISE** que ces dépenses seront imputées au compte 6574 du budget communal.

Pour Copie Conforme  
le 15 avril 2016  
Le Maire, Christian BURLE

Le Maire de Peynier  
Christian BURLE





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

## Séance du 14 avril 2016

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 23  
Date affichage : 7 avril 2016  
Date de convocation : 7 avril 2016

L'an deux mil seize et le quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Benjamin ANGUILLE, Jean-Luc AUBERT, Angèle BELCASTRO, Marie-Isabelle FERNANDEZ, Hubert GREFFE, Frédérique MARGOGNE, Francine PACCUTO et Véronique PECOUL, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à France LUCIANI, Christian BURLE, Catherine AMBROGIO, Roger ROSSI, Louis NOZZI, Elvire CHEVANICHE, Raymond MALLET et André MAUNIER. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

### N°2016/21 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 – TRAVAUX DE PROXIMITE 2016 POUR L'AMENAGEMENT DES SALLES DE FETES ET DE RECEPTION COMMUNALES

Monsieur le Maire,  
propose à l'Assemblée de solliciter l'aide financière du Conseil Général au titre des travaux de proximité 2016, subventionnés au taux de 80%, sur la base de 75 000 € HT maximum par opération, afin de réaliser divers travaux d'aménagement dans les salles de fêtes et de réception communales. Il s'agit notamment du centre socio culturel et de la salle de la garenne qui sont des structures très utilisées pour l'ensemble des manifestations communales mais qui sont également mises à disposition des nombreuses associations du village et des particuliers pour les fêtes familiales. Des devis ont été établis pour la réalisation de ces divers travaux de rénovation.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité des membres présents,

**EST D'ACCORD** pour réaliser des travaux d'aménagement des salles de fêtes et de réception communales dont le montant estimatif s'élève à la somme de 77 131,64 € HT.

**SOLLICITE** une subvention au titre des travaux de proximité 2016 auprès du CG 13 pour financer cette opération.

**PRECISE** que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	77 131,64 € HT	CG 13 (plafonné à 60 000€) 78%	60 000,00 €
		AUTOFINANCEMENT COMMUNE 22%	17 131,64 €
<b>TOTALDEPENSES</b>	<b>77 131,64 € HT</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>77 131,64 €</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de ces travaux et à l'obtention de cette aide.

Pour Copie Conforme,  
le 15 avril 2016

Le Maire,

Christian BURLE

Le Maire de Peynier  
Christian BURLE





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

## Séance du 14 avril 2016

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 23  
Date affichage : 7 avril 2016  
Date de convocation : 7 avril 2016

L'an deux mil seize et le quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Benjamin ANGUILLE, Jean-Luc AUBERT, Angèle BELCASTRO, Marie-Isabelle FERNANDEZ, Hubert GREFFE, Frédérique MARGOGNE, Francine PACCUTO et Véronique PECOUL, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à France LUCIANI, Christian BURLE, Catherine AMBROGIO, Roger ROSSI, Louis NOZZI, Elvire CHEVANICHE, Raymond MALLET et André MAUNIER. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

### N°2016/22 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 – TRAVAUX DE PROXIMITE 2016 POUR L'AMENAGEMENT DES STRUCTURES DE LA PETITE ENFANCE

Monsieur le Maire,  
propose à l'Assemblée de solliciter l'aide financière du Conseil Général au titre des travaux de proximité 2016, subventionnés au taux de 80%, sur la base de 75 000 € HT maximum par opération, afin de réaliser divers travaux d'aménagement dans les structures communales de la petite enfance à savoir la maternelle et à la crèche Les Pignons. Le programme consiste à mettre en place une climatisation et à améliorer l'isolation de la salle de motricité de la maternelle, à réaliser des travaux de plomberie dans la cuisine de la crèche et à rénover les peintures dans le multi accueil collectif. Des devis ont été établis pour la réalisation de ces divers travaux de rénovation pour un montant total de 75 932,12 € HT.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité des membres présents,

**EST D'ACCORD** pour réaliser des travaux d'aménagement des structures communales de la petite enfance dont le montant estimatif s'élève à la somme de 75 932,12 € HT.

**SOLLICITE** une subvention au titre des travaux de proximité 2016 auprès du CG 13 pour financer cette opération.

**PRECISE** que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	75 932,12 € HT	CG 13 (plafonné à 60 000€) 79%	60 000,00 €
		AUTOFINANCEMENT COMMUNE 21%	15 932,12 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>75 932,12 € HT</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>75 932,12 €</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de ces travaux et à l'obtention de cette aide.

Pour Copie Conforme  
le 15 avril 2016

Le Maire,

Christian BURLE

Le Maire de Peynier  
Christian BURLE





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

## Séance du 14 avril 2016

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 23  
Date affichage : 7 avril 2016  
Date de convocation : 7 avril 2016

L'an deux mil seize et le quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Benjamin ANGUILLE, Jean-Luc AUBERT, Angèle BELCASTRO, Marie-Isabelle FERNANDEZ, Hubert GREFFE, Frédérique MARGOGNE, Francine PACCUTO et Véronique PECOUL, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à France LUCIANI, Christian BURLE, Catherine AMBROGIO, Roger ROSSI, Louis NOZZI, Elvire CHEVANCHE, Raymond MALLET et André MAUNIER. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

### N°2016/23 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 – TRAVAUX DE PROXIMITE 2016 POUR LES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE ET SECURITE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire,  
propose à l'Assemblée de solliciter l'aide financière du Conseil Général au titre des travaux de proximité 2016, subventionnés au taux de 80%, sur la base de 75 000 € HT maximum par opération, afin de réaliser divers travaux de mise en sécurité et conformité dans les divers bâtiments communaux notamment en matière d'installations électriques, protection incendie, chauffage et hygiène et sécurité. Des devis ont été établis pour la réalisation de ces divers travaux pour un montant total de 75 019,70 € HT.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité des membres présents,

**EST D'ACCORD** pour réaliser des travaux de mise en conformité et sécurité dont le montant estimatif s'élève à la somme de 75 021,75 € HT.

**SOLLICITE** une subvention au titre des travaux de proximité 2016 auprès du CG 13 pour financer cette opération.

**PRECISE** que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	75 019,70 € HT	CG 13 (plafonné à 60 000€) 80%	60 000,00 €
		AUTOFINANCEMENT COMMUNE 20%	15 019,70 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>75 019,70 € HT</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>75 019,70 €</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de ces travaux et à l'obtention de cette aide.

Pour Copie Conforme,  
le 15 avril 2016  
Le Maire,  
Christian BURLE

Le Maire de Peynier  
Christian BURLE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

## Séance du 14 avril 2016

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 23  
Date affichage : 7 avril 2016  
Date de convocation : 7 avril 2016

L'an deux mil seize et le quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Benjamin ANGUILE, Jean-Luc AUBERT, Angèle BELCASTRO, Marie-Isabelle FERNANDEZ, Hubert GREFFE, Frédérique MARGOGNE, Francine PACCUTO et Véronique PECOUL, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à France LUCIANI, Christian BURLE, Catherine AMBROGIO, Roger ROSSI, Louis NOZZI, Elvire CHEVANICHE, Raymond MALLET et André MAUNIER. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

### N°2016/24 : CONTRAT DE FINANCEMENT PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX AVEC LE CONSEIL GENERAL DES BOUCHES DU RHONE- TRANCHE 2016-

Monsieur le Maire,  
rappelle à l'Assemblée que la Commune de PEYNIER a signé en 2014 avec le Conseil Général un contrat de développement local, afin de financer les projets d'investissement de la Commune.

Le montant total de ce programme d'investissement est estimé à 9 791 825 €HT, selon un échéancier allant de l'année 2015 à l'année 2019, conformément au tableau joint en annexe.

Chaque tranche, sera soumise annuellement au vote du conseil municipal et pourra faire l'objet à cette occasion de modifications quant au phasage des projets ou à leur montant.

Le montant total du Contrat ne pourra toutefois pas être réévalué à la hausse.

Pour l'année 2016, le montant total de la tranche annuelle est estimé à 3 058 713 € HT, réparti de la façon suivante :

- Création d'un parking à la Garenne : 54 900 € HT
- Création de nouvelles structures sportives : 907 093 € HT
- Construction d'un nouveau restaurant scolaire et cuisine centrale : 629 616 € HT
- Etudes en vue de la réalisation du PLU : 110 901 € HT
- Réaménagement des principales rues du village : 942 115 € HT
- Création d'un cabinet médical : 277 553 € HT
- Acquisition de véhicules utilitaires : 135 035 € HT
- Acquisition de matériel informatique : 1 500 € HT

Pour cette 2<sup>ème</sup> tranche du Contrat, le plan de financement serait le suivant :

	Conseil Général 13	Autres financements M A M P	Autofinancement communal	TOTAL HT Opérations 2016
Création d'un parking à la Garenne	60 % 32 940 €	20% 10 980 €	20% 10 980 €	54 900 €
Création de nouvelles structures sportives	60 % 544 255 €	20% 181 419 €	20% 181 419 €	907 093 €

Construction d'un nouveau restaurant scolaire et cuisine centrale	60 % 377 770 €	20% 125 923 €	20% 125 923 €	<b>629 616 €</b>
Etudes en vue de la réalisation d'un PLU	60 % 66 541 €	20% 22 180 €	20% 22 180 €	<b>110 901 €</b>
Réaménagement des principales rues du village	60 % 565 269 €	20% 188 423 €	20% 188 423 €	<b>942 115 €</b>
Acquisition d'un terrain pour création d'un cabinet médical	60% 166 531 €	20% 55 511 €	20% 55 511 €	<b>277 553 €</b>
Acquisition de véhicules utilitaires	60% 81 021€	20% 27 007,00	20% 27 007,00	<b>135 035 €</b>
Acquisition de matériel informatique	60% 900 €	20% 300 €	20% 300 €	<b>1 500 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 835 227 €</b>	<b>611 743 €</b>	<b>611 743 €</b>	<b>3 058 713 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Après avoir entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE**

- **D'approuver** la programmation 2016 des projets d'investissements qui s'inscrivent dans le cadre du contrat de financement Départemental de Développement et d'Aménagement 2015-2019, conformément au tableau ci-joint, dont le montant s'élève à 3 058 713 € HT pour la tranche 2016,
- **De solliciter** la participation financière du Conseil Général des Bouches-du-Rhône à hauteur de 60%, soit un montant global de 1 835 227 € HT pour l'année 2016,
- **D'approuver** le plan de financement de la tranche 2016 tel que figurant dans le rapport ci-dessus,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à la réalisation de cette nouvelle tranche du contrat pluriannuel.

Pour Copie Conforme,  
le 15 avril 2016

Le Maire,

Christian BURLE





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

## Séance du 14 avril 2016

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 23  
Date affichage : 7 avril 2016  
Date de convocation : 7 avril 2016

L'an deux mil seize et le quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Benjamin ANGUILLE, Jean-Luc AUBERT, Angèle BELCASTRO, Marie-Isabelle FERNANDEZ, Hubert GREFFE, Frédérique MARGOGNE, Francine PACCUTO et Véronique PECOUL, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à France LUCIANI, Christian BURLE, Catherine AMBROGIO, Roger ROSSI, Louis NOZZI, Elvire CHEVANICHE, Raymond MALLET et André MAUNIER. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

### N°2016/25 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU POUR L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF A L'USAGE DES PRODUITS PESTICIDES

Monsieur le Maire,  
expose à l'Assemblée que la commune, soucieuse de répondre aux préoccupations liées à l'environnement, à la santé de ses agents et de ses habitants, de la faune et de la flore, ainsi qu'à la préservation de la ressource en eau, souhaite abandonner l'usage des produits phytosanitaires ou pesticides sur les espaces communaux.  
La suppression de ces produits, ne sera possible qu'en développant de nouvelles méthodes d'entretien, notamment grâce à l'acquisition de matériels alternatifs aux pesticides.  
Ce nouvel entretien va dans le sens d'une protection de l'environnement et des utilisateurs et permet d'anticiper la future interdiction des pesticides en ville.  
Afin de pérenniser cette démarche, il est opportun de solliciter le soutien financier de l'agence de l'eau pour l'achat de désherbeurs thermiques et réciprocaturs, au meilleur taux de financement possible, soit 80 %.  
Le devis pour l'acquisition de ce matériel est établi pour la somme de 5 340 € HT.  
Plan de financement prévisionnel : Agence de l'eau 80% : 4 272 € HT  
Autofinancement commune 20% : 1 068 € HT

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité des membres présents,

**EST D'ACCORD** pour s'engager dans une démarche visant à supprimer l'usage des pesticides au sein des services municipaux et acquérir du matériel alternatif au prix de 5 340 € HT.

**SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence de l'eau au taux maximum de 80% pour financer cette acquisition.

**ETABLI** le plan de financement prévisionnel de cette opération comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition	5 340 € HT	AE (80%)	4 272 €
		AUTOFINANCEMENT COMMUNE 20%	1 068 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>5 340 € HT</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>5 340 €</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de cette acquisition et à l'obtention de cette aide.

Pour Copie Conforme,  
le 15 avril 2016

Le Maire, Christian BURLE

Le Maire de Peynier  
Christian BURLE





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

## Séance du 14 avril 2016

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 23  
Date affichage : 7 avril 2016  
Date de convocation : 7 avril 2016

L'an deux mil seize et le quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Benjamin ANGUILLE, Jean-Luc AUBERT, Angèle BELCASTRO, Marie-Isabelle FERNANDEZ, Hubert GREFFE, Frédérique MARGOGNE, Francine PACCUTO et Véronique PECOUL, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à France LUCIANI, Christian BURLE, Catherine AMBROGIO, Roger ROSSI, Louis NOZZI, Elvire CHEVANCHE, Raymond MALLET et André MAUNIER. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

### N°2016/26 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE DE M. JEAN-DAVID CIOT POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE DESTINE A LA RCSC

Monsieur le Maire,  
informe l'Assemblée que dans le cadre de sa politique de Prévention des Risques Naturels et Majeurs, la Réserve Communale de Sécurité Civile agit toute l'année afin de préserver le patrimoine de la commune de Peynier ainsi que dans le cadre de la sauvegarde des biens et des personnes. A cet égard, le matériel dont dispose actuellement la RCSC ne peut être transporté au sein d'un véhicule permettant ce type d'activités. Par ailleurs, les lots d'intervention mis en œuvre lors de l'appui technique aux moyens de secours ne peuvent s'effectuer dans sa complétude jusqu'à présent. De ce fait, la Commune de Peynier souhaite faire l'acquisition d'un véhicule adapté à ces missions et développer l'efficacité de ses interventions opérationnelles.  
Un devis a été établi et s'élève à la somme de 19 900 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
après délibération à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** de solliciter une subvention au titre de l'aide parlementaire de Monsieur Jean-David CIOT, Député des Bouches du Rhône, afin de pouvoir acquérir un véhicule destiné à la RCSC.

**ARRETE** le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition	19 900 € HT	RESERVE PARLEMENTAIRE	10 000 €
		AUTOFINANCEMENT COMMUNE 20%	9 900 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>19 900 € HT</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>19 900 €</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la régularisation de cette affaire.

Pour Copie Conforme,  
le 15 avril 2016

Le Maire,

Christian BURLE

Le Maire de Peynier  
Christian BURLE





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

## Séance du 14 avril 2016

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 23  
Date affichage : 7 avril 2016  
Date de convocation : 7 avril 2016

L'an deux mil seize et le quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Benjamin ANGUILLE, Jean-Luc AUBERT, Angèle BELCASTRO, Marie-Isabelle FERNANDEZ, Hubert GREFFE, Frédérique MARGOGNE, Francine PACCUTO et Véronique PECOUL, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à France LUCIANI, Christian BURLE, Catherine AMBROGIO, Roger ROSSI, Louis NOZZI, Elvire CHEVANICHE, Raymond MALLET et André MAUNIER. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

### N°2016/27 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2016 POUR L'ACQUISITION D'UN PANNEAU D'INFORMATION ELECTRONIQUE

Monsieur le Maire,  
rappelle à l'Assemblée que la commune de Peynier a la particularité, malgré sa petite taille, de posséder un territoire très vaste. Le centre-ville est distant de plusieurs kilomètres des hameaux de la Treille et des Michels. Ces derniers ainsi que tous les quartiers de campagne se sont développés durant ces dernières années. Les administrés résidant sur les extérieurs du village ne reçoivent pas forcément en temps voulu les informations que la vie municipale. Aussi, le conseil municipal souhaite implanter un panneau supplémentaire d'information municipale électronique afin de répondre aux attentes des administrés qui ont déjà pu expérimenter de manière satisfaisante le dernier panneau implanté sur la commune dans un autre secteur.  
Des devis ont été établis pour la réalisation de ces travaux dont le montant total s'élève à la somme de 24 828 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
après délibération à l'unanimité des membres présents,

**EST D'ACCORD** pour implanter un panneau d'information électronique sur la commune dont le montant estimatif total de l'installation s'élève à la somme de 24 828 € HT.

**SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2016, dans le cadre du soutien des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour financer cette opération.

**PRECISE** que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Montant des travaux HT	24 828 €	Subvention DETR 35 %	8 690 €
		Autofinancement commune 65%	16 138 €
<b>TOTAL</b>	<b>24 828 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>24 828 €</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de ces travaux et à l'obtention de cette aide.

Pour Copie Conforme,  
le 15 avril 2016

Le Maire,  
Christian BURLE  
Le Maire de Peynier  
Christian BURLE





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

## Séance du 14 avril 2016

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 23  
Date affichage : 7 avril 2016  
Date de convocation : 7 avril 2016

L'an deux mil seize et le quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Benjamin ANGUILLE, Jean-Luc AUBERT, Angèle BELCASTRO, Marie-Isabelle FERNANDEZ, Hubert GREFFE, Frédérique MARGOGNE, Francine PACCUTO et Véronique PECOUL, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à France LUCIANI, Christian BURLE, Catherine AMBROGIO, Roger ROSSI, Louis NOZZI, Elvire CHEVANCHE, Raymond MALLET et André MAUNIER. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

### N°2016/28 : MODIFICATION DES STATUTS DU SMED

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts du SMED adoptés par arrêté préfectoral du 26 janvier 2006,
- Vu la délibération n°2015-07 du SMED 13 en date du 4 mars 2015,

Monsieur le Maire expose aux membres présents du Conseil Municipal que lors du Comité Syndical du 10 décembre 2015, l'assemblée du SMED 13 s'est prononcée à l'unanimité sur une modification des statuts du Syndicat dont la commune est membre.

Monsieur le Maire précise que cette modification des statuts concerne plus particulièrement les articles 2 et 3 des statuts du SMED 13 relatifs aux compétences du Syndicat, compte tenu de l'élargissement de ses compétences en matière :

- Infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables
- Infrastructures de distribution de GNV
- Réseaux de chaleur de de froid

Ces compétences s'inscriront comme de nouvelles compétences optionnelles.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la modification des statuts du SMED 13.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** les modifications apportées aux articles 2 et 3 des statuts du SMED 13 et visant à élargir les compétences en matière de :

- Infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables
- Infrastructures de distribution de GNV
- Réseaux de chaleur de de froid

Pour Copie Conforme  
le 15 avril 2016

Le Maire,  
Christian BURLE

Le Maire de Peynier  
Christian BURLE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

## Séance du 14 avril 2016

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 23  
Date affichage : 7 avril 2016  
Date de convocation : 7 avril 2016

L'an deux mil seize et le quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents :** Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Benjamin ANGUILLE, Jean-Luc AUBERT, Angèle BELCASTRO, Marie-Isabelle FERNANDEZ, Hubert GREFFE, Frédérique MARGOGNE, Francine PACCUTO et Véronique PECOUL, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à France LUCIANI, Christian BURLE, Catherine AMBROGIO, Roger ROSSI, Louis NOZZI, Elvire CHEVANICHE, Raymond MALLET et André MAUNIER. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

### N°2016/29 : PROJET URBAIN PARTENARIAL PUP « BEAULIEU » - CONVENTION LAURENS-NOCELLA

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, par délibération du 19 novembre 2013, a approuvé le dossier des équipements publics de la zone AUH2 Beaulieu et décidé que leur financement s'effectuerait dans le cadre de conventions de PUP avec les propriétaires fonciers concernés.

Monsieur le Maire indique que la déclaration préalable obtenue par les propriétaires indivis Geneviève LAURANS / Josiane NOCELLA avant l'annulation du PLU, portant sur la parcelle AT n°153 et autorisant la création d'une nouvelle parcelle constructible de 2 945 m<sup>2</sup>, reste opérante.

Il présente la convention à signer avec Mesdames LAURANS / NOCELLA.

Conformément au dossier PUP, la participation est de 22 000 € par nouvelle construction.

Cette convention définit précisément les modalités de versement de la participation financière et de réalisation des équipements.

Cette convention sera annexée à la demande de permis de construire. Elle sera contre signée par l'acquéreur du lot au moment de la signature de l'acte.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la convention de Projet Urbain Partenarial PUP à signer avec les propriétaires indivis Geneviève LAURANS / Josiane NOCELLA dans le cadre de l'équipement du quartier Beaulieu, prévoyant le versement d'une participation à la Commune de 22 000 €,
- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention.

Pour Copie Conforme,  
le 15 avril 2016

Le Maire,  
Christian BURLE

Le Maire de Peynier  
Christian BURLE





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

## Séance du 14 avril 2016

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 23  
Date affichage : 7 avril 2016  
Date de convocation : 7 avril 2016

L'an deux mil seize et le quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Benjamin ANGUILLE, Jean-Luc AUBERT, Angèle BELCASTRO, Marie-Isabelle FERNANDEZ, Hubert GREFFE, Frédérique MARGOGNE, Francine PACCUTO et Véronique PECOUL, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à France LUCIANI, Christian BURLE, Catherine AMBROGIO, Roger ROSSI, Louis NOZZI, Elvire CHEVANCHE, Raymond MALLET et André MAUNIER. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

### N°2016/30 : PAE « DEVANCON » - AMENAGEMENT DU CHEMIN DE POURRACHON ET DE SES RESEAUX – ACQUISITION FONCIERE SAEZ/VELLUCCI

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal que le Programme d'Aménagement d'Ensemble PAE « Devançon » prévoit l'amélioration du raccordement du chemin de Pourrachon sur la RD 908.

Cet aménagement nécessite l'acquisition de la parcelle cadastrée section AL n°186 d'une contenance de 260 m<sup>2</sup> appartenant à l'indivision SAEZ Manuel / VELLUCCI Rose-Marie.

De plus, la maîtrise de cette emprise permettra l'installation par la Société Eaux de Marseille, fermier de la Commune, d'un surpresseur sur le réseau d'eau potable du chemin.

Les conditions de fonctionnement du réseau d'eau potable pour les utilisateurs situés chemin de Pourrachon seront ainsi nettement améliorées.

Après négociation, un prix d'acquisition de 10 000 € a été arrêté. Il représente moins de 40 € / m<sup>2</sup>.

Les propriétaires indivis ont signé une promesse de vente au bénéfice de la Commune.

Un budget global d'acquisition de 30 000 € avait été provisionné au titre du PAE.

France Domaine n'est pas consulté sur des acquisitions d'un montant inférieur à 75 000 €.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité des membres présents,

- ✓ **DECIDE** de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée section AL n°186 d'une contenance de 260 m<sup>2</sup> appartenant à l'indivision SAEZ Manuel / VELLUCCI Rose-Marie,
- ✓ **AUTORISE** le Maire à lever l'option consentie par les propriétaires indivis jusqu'au 30 avril 2016,
- ✓ **DIT** que la Commune prendra en charge les frais de l'acte administratif qui en sera la conséquence,
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à cette acquisition.

Pour Copie Conforme,  
le 15 avril 2016

Le Maire,  
Christian BURLE

Le Maire de Peynier  
Christian BURLE





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

## Séance du 14 avril 2016

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 23  
Date d'affichage : 7 avril 2016  
Date de convocation : 7 avril 2016

L'an deux mil seize et le quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Benjamin ANGUILE, Jean-Luc AUBERT, Angèle BELCASTRO, Marie-Isabelle FERNANDEZ, Hubert GREFFE, Frédérique MARGOGNE, Francine PACCUTO et Véronique PECOUL, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à France LUCIANI, Christian BURLE, Catherine AMBROGIO, Roger ROSSI, Louis NOZZI, Elvire CHEVANICHE, Raymond MALLET et André MAUNIER. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

### N°2016/31 : REGULARISATION D'UN ACTE DE SERVITUDE – PARCELLE AE 46 SISE QUARTIER STE CROIX -

Monsieur le Maire informe l'Assemblée :

La commune a été saisie d'une demande de la part de M. Mme POLINACCI visant à régulariser un acte portant servitude de passage au profit de leur propriété sise quartier Ste Croix et cadastrée section AE 272, le fonds servant étant propriété de la Commune et figurant au cadastre section AE n°46.

Le Conseil Municipal doit autoriser le maire à signer l'acte correspondant devant l'office notarial de Maître Jean-Michel MOULIN à CARRY-LE-ROUET.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité des membres présents,

- ✓ **EST D'ACCORD** pour régulariser une servitude de passage au profit de la propriété de M. Mme POLINACCI, cadastrée section AE n°272, le fonds servant étant propriété de la Commune et figurant au cadastre section AE n°46.
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer l'acte de servitude correspondant devant Maître Jean-Michel MOULIN, Notaire à Carry-le-Rouet, ainsi que tous documents nécessaires à cette régularisation.

Pour Copie Conforme,  
le 15 avril 2016

Le Maire,  
Christian BURLE

Le Maire de Peynier  
Christian BURLE





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

## Séance du 14 avril 2016

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 23  
Date affichage : 7 avril 2016  
Date de convocation : 7 avril 2016

L'an deux mil seize et le quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Benjamin ANGUILLE, Jean-Luc AUBERT, Angèle BELCASTRO, Marie-Isabelle FERNANDEZ, Hubert GREFFE, Frédérique MARGOGNE, Francine PACCUTO et Véronique PECOUL, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à France LUCIANI, Christian BURLE, Catherine AMBROGIO, Roger ROSSI, Louis NOZZI, Elvire CHEVANICHE, Raymond MALLET et André MAUNIER. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

### N°2016/32 : ADMISSION EN NON-VALEURS DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a été saisi de plusieurs demandes de passage en non-valeurs par la Trésorerie de Trets (titre déclarés comme irrécouvrables par le Trésor Public). Un certain nombre de titres correspond à des impayés pour la location d'un box au parking le Devançon, en 2012 et 2013, soit un total de 846,72 €. Il est proposé à l'assemblée de ne pas annuler cette dette, le redevable étant toujours propriétaire sur la commune et la poursuite du recouvrement semble possible.

D'autre part des reliquats de titres de 0,01€ et 0,03€ apparaissent en reste 2015 respectivement sur la commune et sur l'assainissement. Il est proposé de les annuler automatiquement.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité des membres présents,

- ✓ **EST D'ACCORD** pour passer en non valeurs les reliquats non recouvrés sur le titre 2015/5 de l'assainissement pour 0,03€ et sur l'annulation de mandat 2015/T2157350215 de la Commune pour 0,01€.
- ✓ **PRECISE** que les sommes restant dues sur 2012 et 2013 et relatives aux loyers d'une place de stationnement au sein du Garage Municipal du Devançon, sont maintenues, le redevable apparaissant comme solvable et facilement identifiable.

Pour Copie Conforme,  
le 15 avril 2016

Le Maire,  
Christian BURLE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

## Séance du 14 avril 2016

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 23  
Date affichage : 7 avril 2016  
Date de convocation : 7 avril 2016

L'an deux mil seize et le quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Benjamin ANGUILLE, Jean-Luc AUBERT, Angèle BELCASTRO, Marie-Isabelle FERNANDEZ, Hubert GREFFE, Frédérique MARGOGNE, Francine PACCUTO et Véronique PECOUL, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à France LUCIANI, Christian BURLE, Catherine AMBROGIO, Roger ROSSI, Louis NOZZI, Elvire CHEVANICHE, Raymond MALLET et André MAUNIER. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

### N°2016/33 : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LE CDG 13 – DECLARATION DE CREATIONS/ VACANCES D'EMPLOIS DE MANIERE DEMATERIALISEE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le CDG 13 s'est doté, dans le cadre de ses missions définies par l'article 23 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et le décret n°85-645 du 26 juin 1985, d'un module de saisie Internet des déclarations de créations/vacances d'emplois et des retours de nomination des agents recrutés à destination de l'ensemble des collectivités en vue, notamment, de permettre l'amélioration des délais de publicité des créations et vacances d'emplois.

Pour pouvoir accéder à cette plateforme, la commune doit signer une convention ayant pour but de fixer les conditions d'accès et les règles d'utilisation par la Collectivité du module de saisie et de définir les droits et obligations des parties.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité des membres présents,

**EST D'ACCORD** pour passer une convention avec le CDG 13 en vue de procéder à la saisie Internet des déclarations de créations/vacances d'emplois et des retours de nomination des agents recrutés à destination de l'ensemble des collectivités.

**AUTORISE** Le maire à signer cette convention.

Pour Copie Conforme,  
le 15 avril 2016

Le Maire,  
Christian BURLE

Le Maire de Peynier  
Christian BURLE





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

## Séance du 14 avril 2016

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 23  
Date affichage : 7 avril 2016  
Date de convocation : 7 avril 2016

L'an deux mil seize et le quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Benjamin ANGUILLE, Jean-Luc AUBERT, Angèle BELCASTRO, Marie-Isabelle FERNANDEZ, Hubert GREFFE, Frédérique MARGOGNE, Francine PACCUTO et Véronique PECOUL, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à France LUCIANI, Christian BURLE, Catherine AMBROGIO, Roger ROSSI, Louis NOZZI, Elvire CHEVANCHE, Raymond MALLET et André MAUNIER. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

### N°2016/34 : INSTAURATION DU COMITE HYGIENE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que de la même manière que la Commune a instauré son propre Comité Technique Paritaire par délibération du 29 septembre 2014, elle doit également instaurer le Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT).

Le CHSCT est une institution représentative du personnel spécialisée dans les règles de santé et de sécurité au travail ainsi que dans les conditions de travail. Présidé par l'employeur, le comité est composé d'une délégation du personnel qui vote les décisions ou les résolutions du comité. Celles-ci doivent être adoptées à la majorité des membres.

Il appartient donc au Conseil Municipal d'instaurer le CHSCT en fixant le nombre des représentants titulaires de la collectivité et du personnel. Il est proposé de fixer à 3 chacun de ces représentants titulaires dans un esprit de parité et de fixer en nombre égal le nombre de représentants suppléants. Les membres qui siègent actuellement au Comité technique Paritaire peuvent siéger également au C.H.S.C.T.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** d'instaurer le Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT), à l'identique du Comité Technique Paritaire (CTP) précédemment créé.

**DECIDE** de fixer à 3 chacun des représentants titulaires de la collectivité et du personnel dans un esprit de parité et de fixer en nombre égal le nombre de représentants suppléants.

**PRECISE** que les membres du CHSCT seront les mêmes que ceux siégeant actuellement au CTP.

Pour Copie Conforme,  
le 15 avril 2016

Le Maire,  
Christian BURLE

Le Maire de Peynier  
Christian BURLE





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

## Séance du 14 avril 2016

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 23  
Date affichage : 7 avril 2016  
Date de convocation : 7 avril 2016

L'an deux mil seize et le quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Benjamin ANGUILLE, Jean-Luc AUBERT, Angèle BELCASTRO, Marie-Isabelle FERNANDEZ, Hubert GREFFE, Frédérique MARGOGNE, Francine PACCUTO et Véronique PECOUL, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à France LUCIANI, Christian BURLE, Catherine AMBROGIO, Roger ROSSI, Louis NOZZI, Elvire CHEVANICHE, Raymond MALLET et André MAUNIER. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

### N°2016/35 : SUPPRESSIONS DE POSTES DEVENUS VACANTS

Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée que de nombreux postes sont devenus vacants au fil des ans consécutivement à des avancements de grade, à des départs à la retraite ou des mutations. Toute suppression ou création de poste doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal. Afin d'alléger le tableau du personnel, il est proposé de supprimer un certain nombre de ces postes qui sont inutilisés. En cas de besoins futurs sur des postes de grades équivalents, une nouvelle délibération de création de poste pourra être prise ce qui permettra ainsi au Conseil d'avoir une meilleure visibilité sur la composition du tableau du personnel. Les postes qu'il est proposé à l'Assemblée de supprimer sont les suivants :

- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> Classe à TC
- 1 poste d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe à 27h
- 1 poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe à TC
- 1 poste de Chef de Police Municipale à TC
- 1 poste de Gardien de Police Municipale à TC
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe à TC
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à TC
- 2 postes d'Agent de Maîtrise Principal à TC
- 1 poste d'Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe à TC
- 1 poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à 33h
- 1 poste d'Assistant de Conservation de Patrimoine et des Bibliothèques 2<sup>ème</sup> classe à 31h30.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable du CTP réuni en séance le 21 mars 2016,

Après avoir entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité des membres présents,

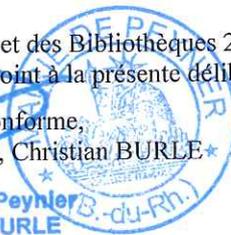
**DECIDE** de supprimer les postes suivants devenus vacants :

- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> Classe à TC
- 1 poste d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe à 27h
- 1 poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe à TC
- 1 poste de Chef de Police Municipale à TC
- 1 poste de Gardien de Police Municipale à TC
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe à TC
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à TC
- 2 postes d'Agent de Maîtrise Principal à TC
- 1 poste d'Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe à TC
- 1 poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à 33h
- 1 poste d'Assistant de Conservation de Patrimoine et des Bibliothèques 2<sup>ème</sup> classe à 31h30.

**MODIFIE** en conséquence le tableau du personnel tel que joint à la présente délibération.

Pour Copie Conforme,  
le 15 avril 2016 Le Maire, Christian BURLE

Le Maire de Peynier  
Christian BURLE





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER Séance du 14 avril 2016

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 23  
Date affichage : 7 avril 2016  
Date de convocation : 7 avril 2016

L'an deux mil seize et le quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Benjamin ANGUILLE, Jean-Luc AUBERT, Angèle BELCASTRO, Marie-Isabelle FERNANDEZ, Hubert GREFFE, Frédérique MARGOGNE, Francine PACCUTO et Véronique PECOUL, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à France LUCIANI, Christian BURLE, Catherine AMBROGIO, Roger ROSSI, Louis NOZZI, Elvire CHEVANICHE, Raymond MALLET et André MAUNIER. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

## N°2016/36 : MODALITES D'APPLICATION DU TEMPS PARTIEL AU SEIN DES SERVICES MUNICIPAUX

Le Maire informe le Conseil que conformément à l'article 60 de la loi du 26 janvier 1984, les modalités d'exercice du travail à temps partiel sont fixées par l'organe délibérant, après l'avis du comité technique paritaire.

Le temps partiel sur l'autorisation est réservé aux agents nommés sur un poste à temps complet et ne peut être inférieur au mi-temps.

Le temps partiel de droit peut être accordé aux agents à temps complet et à temps non complet pour les quotités de 50, 60, 70 et 80% du temps plein.

L'initiative en revient à l'agent qui formule sa demande à l'autorité territoriale.

Sauf dans le cas du temps partiel de droit, l'autorisation est accordée sous réserve des nécessités, de la continuité et du fonctionnement du service et compte tenu des possibilités d'aménagement du temps de travail.

Il peut être organisé dans un cadre quotidien, hebdomadaire, mensuel ou annuel.

Le temps partiel est suspendu pendant le congé de maternité, d'adoption et paternité (ou : une session de formation incompatible avec l'exercice d'un temps partiel).

La réglementation fixe un cadre général mais il appartient à l'assemblée de fixer les modalités d'application locales après avis du CTP.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, article 60 à 60 quarter,

Vu le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 modifié relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la Fonction Publique Territoriale,

Considérant l'avis du Comité technique paritaire en date du 21 mars 2016,

.../...

### Le Maire propose à l'Assemblée :

- d'instituer le temps partiel dans l'établissement et d'en fixer les modalités d'application ci-après :  
Le temps partiel sera organisé en fonction des nécessités de services.

Les quotités de temps partiel sur autorisation sont fixées sur demande et en fonction des nécessités de service du temps complet.

Les demandes doivent être formulées dans un délai de 1 mois avant le début de la période souhaitée.

La durée des autorisations sera de 6 mois.

Cette autorisation sera renouvelable, pour la même durée, par tacite reconduction dans la limite de trois ans. A l'issue, le renouvellement devra faire l'objet d'une demande et d'une décision expresse. La demande devra être déposée deux mois avant l'échéance.

La réintégration anticipée à temps complet pourra être envisagée pour motif grave.

Les conditions d'exercice du temps partiel (changement de jour...) sur la période en cours pourront être modifiées sur la demande de l'agent ou de l'autorité territoriale (en cas de nécessité absolue de service) dans un délai de deux mois.

Après réintégration à temps plein, une nouvelle autorisation d'exercice du travail partiel ne sera accordée qu'après un délai de 6 mois.

Le nombre de jours RTT des agents à temps partiel sera calculé au prorata du service à temps complet.

### POURSUIVRE ensuite :

Les agents qui demandent à accomplir un temps partiel de droit pour des raisons familiales devront présenter les justificatifs afférents aux motifs de leur demande.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable du CTP réuni en séance le 21 mars 2016,

Après avoir entendu Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents,

**ADOPTE** les modalités ainsi proposées pour l'application du temps partiel au sein des services municipaux.

**DIT** qu'elles prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016 et seront applicables aux fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi qu'aux non titulaires de droit public employés depuis plus d'un an (à temps complet ou équivalent temps plein pour le temps partiel de droit).

**PRECISE** qu'il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération.

Pour Copie Conforme,  
le 15 avril 2016

Le Maire,

Christian BURLE





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

## Séance du 14 avril 2016

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 23  
Date affichage : 7 avril 2016  
Date de convocation : 7 avril 2016

L'an deux mil seize et le quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Benjamin ANGUILLE, Jean-Luc AUBERT, Angèle BELCASTRO, Marie-Isabelle FERNANDEZ, Hubert GREFFE, Frédérique MARGOGNE, Francine PACCUTO et Véronique PECOUL, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à France LUCIANI, Christian BURLE, Catherine AMBROGIO, Roger ROSSI, Louis NOZZI, Elvire CHEVANCHE, Raymond MALLET et André MAUNIER. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

### N°2016/37 : AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE DISCRETIONNAIRES

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

L'article 59 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale prévoit que des fonctionnaires en position d'activité peuvent être autorisés à s'absenter de leur service dans un certain nombre de cas. Les agents non titulaires peuvent également bénéficier de ces autorisations au même titre que les fonctionnaires territoriaux (art. 136 de la loi du 26 janvier 1984).

Ces autorisations sont distinctes par leur objet des congés ; elles ne peuvent donc pas être décomptées des congés annuels ou de tout autre type de congé fixé à l'article 57 de la loi du 26 janvier 1984 (ex : congé maladie, congé pour formation syndicale...)

Selon, la source juridique dont résulte l'autorisation en cause, on peut distinguer :

- **Les autorisations spéciales d'absences de droit** et dont les modalités précisément définies s'imposent à l'autorité territoriale (exemple : exercice des mandats locaux, participation à un jury d'assise...). Ces autorisations d'absences étant de droit, elles ne nécessitent pas de délibération et d'avis du comité technique paritaire.
- **Et les autorisations spéciales d'absences discrétionnaires** et donc laissées à l'appréciation des pouvoirs locaux à l'occasion de certains événements familiaux. Un décret devait venir préciser ces autorisations d'absence, or à ce jour aucun décret n'a été publié en ce sens.

De ce fait, les collectivités voulant faire bénéficier leurs agents de ces autorisations d'absence discrétionnaires, doivent en préciser le contenu et les conditions d'octroi. Il suffit pour cela qu'une délibération fixe dans la collectivité les cas où des autorisations d'absence peuvent être accordées, après avis du comité technique paritaire. Il s'agit en effet d'une question liée aux conditions générales de fonctionnement des services qui relève de la compétence du CTP (article 33 de la loi du 26 janvier 1984).

Il est rappelé que les autorisations d'absence discrétionnaires ne constituent pas un droit et il revient à l'autorité territoriale de juger de leur opportunité, en tenant compte des nécessités de service.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable du CTP réuni en séance le 21 mars 2016,

Après avoir entendu Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents,

**FIXE** le contenu et les conditions d'octroi des autorisations d'absence discrétionnaires conformément aux annexes jointes à la présente délibération.

Pour Copie Conforme,  
le 15 avril 2016  
Le Maire,

Christian BURLE  
Le Maire de Peynier  
Christian BURLE (E.-du-Rh.)

## I. AUTORISATIONS D'ABSENCE DISCRETIONNAIRES LIEES A DES EVENEMENTS FAMILIAUX

REFERENCES	OBJET	DUREE	OBSERVATIONS
Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 Article 59-5°	<u>Mariage</u> - De l'agent - D'un enfant - D'un ascendant, frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle-sœur	5 jours ouvrables 3 jours ouvrables 1 jour ouvrable	- Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative - Délai de route laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale*
Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 Article 59-5°	<u>Décès/obsèques</u> - Du conjoint (ou concubin)* - D'un enfant* - Des père, mère* - Des beau-père, belle mère - Des frère, sœur, grand parents - Des autres ascendants, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle-sœur	5 jours ouvrables 5 jours ouvrables 5 jours ouvrables 3 jours ouvrables 3 jours ouvrables 1 jour ouvrable	- Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative - Jours éventuellement non consécutifs - Délai de route laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale*
Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 Article 59-5°	<u>Maladie très grave</u> - Du conjoint (ou concubin) - D'un enfant - Des père, mère - Des beau-père, belle-mère - Des autres ascendants, frère, sœurs, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle-sœur	5 jours ouvrables 5 jours ouvrables 3 jours ouvrables 3 jours ouvrables 1 jour ouvrable	- Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative - Jours éventuellement non consécutifs - Délai de route laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale*
Code du travail Article L226-1	<u>Naissance ou adoption</u>	3 jours pris dans les quinze jours qui suivent l'événement	Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative
Note d'information du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation n°30 du 30 Août 1982	<u>Garde d'enfant malade</u>	Durée des obligations hebdomadaires de service + 1 jour ** Doublement possible si l'agent assume seul la charge de l'enfant ou si le conjoint est à la recherche d'un emploi ou ne bénéficie de par son emploi d'aucune autorisation d'absence	- Autorisation accordée sous réserve des nécessités de service, pour des enfants âgés de 16 ans au plus (pas de limite d'âge pour les handicapés) - Autorisation accordée par année civile, quel que soit le nombre d'enfants - Autorisation accordée à l'un ou l'autre des conjoints (ou concubins)

\*A titre indicatif, selon les règles coutumières en vigueur, 5 jours ouvrables en cas de mariage du fonctionnaire ou à l'occasion de la conclusion d'un pacte civil de solidarité et 3 jours ouvrables en cas du décès du conjoint ou de la personne liée par un PACS, des père, mère et enfant, sont accordés dans la fonction publique de l'Etat. Un délai de route qui ne peut excéder 48 heures aller et retour est, en outre, laissé à l'appréciation du chef de service (réponse ministérielle n° 44068 JO AN Q du 14 avril 2000, réponse ministérielle n°30471 Jo sénat Q du 29.03.2001).

\*\* Pour les agents travaillant à temps partiel, le nombre de jours d'autorisations d'absence susceptible d'être accordé est égal au produit des obligations hebdomadaires de service d'un agent travaillant à temps plein, plus un jour, par la quotité de travail à temps partiel de l'agent intéressé ; soit pour un agent travaillant 3 jours sur 5 : 5 + 1 x 3/5= 3,6 jours (possibilité d'arrondir à 4 jours)

## II. AUTORISATIONS D'ABSENCE DISCRETIONNAIRES LIEES A DES EVENEMENTS DE LA VIE COURANTE

REFERENCES	OBJET	DUREE	OBSERVATIONS
Circulaire FP/4 n°1748 du 20 Août 1990	Rentrée scolaire	Autorisation de commencer une heure après la rentrée des classes	Facilité accordée jusqu'à l'admission en classe de 6 <sup>ème</sup> , sous réserve des nécessités de service.
Loi n°84-594 du 12 Juillet 1984 Décret n°85-1076 du 9 Octobre 1985	Concours et examens en rapport avec l'administration locale	Le(s) jour(s) des épreuves	Autorisation susceptible d'être accordée
J.O AN (Q) n°50 du 18 décembre 1989	Don du sang	A la discrétion de l'autorité territoriale	Autorisation susceptible d'être accordée
	Déménagement du fonctionnaire	1 jour	- Autorisation susceptible d'être accordée - Délai de route laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale

**NB :** Cure thermique : aucune autorisation d'absence n'est prévue pour suivre une cure thermique ; dans le cas où le fonctionnaire est dans l'impossibilité de produire un certificat médical lui prescrivant la cure, il peut demander à bénéficier d'un congé annuel ou d'une disponibilité pour convenance personnelles.

### III. AUTORISATIONS D'ABSENCE LIEES A LA MATERNITE

REFERENCES	OBJET	DUREE	OBSERVATIONS
Circulaire NOR/FPPA/96/10038/C du 21 mars 1996	Aménagement des horaires de travail	Dans la limite maximale d'une heure par jour	Autorisation accordée sur demande de l'agent et sur avis du médecin de la médecine professionnelle, à partir du 3 <sup>ème</sup> mois de grossesse
Circulaire NOR/FPPA/96/10038/C du 21 mars 1996	Séances préparatoires à l'accouchement	Durée des séances	Autorisation susceptible d'être accordée sur avis du médecin de la médecine professionnelle au vu des pièces justificatives
Circulaire NOR/FPPA/96/10038/C du 21 mars 1996	Examens médicaux obligatoires sept prénataux et un postnatal	Durée de l'examen	Autorisation accordée de droit
Circulaire NOR/FPPA/96/10038/C du 21 mars 1996	Congés d'allaitement	Dans la limite d'une heure par jour à prendre 2 fois	Autorisation susceptible d'être accordée en raison de la proximité du lieu où se trouve l'enfant



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 14 avril 2016

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 23  
Date affichage : 7 avril 2016  
Date de convocation : 7 avril 2016

L'an deux mil seize et le quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Benjamin ANGUILLE, Jean-Luc AUBERT, Angèle BELCASTRO, Marie-Isabelle FERNANDEZ, Hubert GREFFE, Frédérique MARGOGNE, Francine PACCUTO et Véronique PECOUL, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à France LUCIANI, Christian BURLE, Catherine AMBROGIO, Roger ROSSI, Louis NOZZI, Elvire CHEVANCHE, Raymond MALLET et André MAUNIER. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

## N°2016/38 : PRINCIPE DU REMBOURSEMENT DES USAGERS DES REGIES DE RECETTES

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'à la demande du Trésorier de la Commune, nous sommes amenés à prendre une délibération posant le principe du remboursement des activités payées par les usagers dans le cadre des régies de recettes cantine-garderie ou crèche, en cas de réclamation recevable ou de stricte nécessité. Dans ce cas, une dépense est constatée par l'émission d'un mandat au compte 6718 du budget.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents,

**FIXE** le principe du remboursement des activités payées par les usagers dans le cadre des régies de recettes communales.

**PRECISE** que tout remboursement fera l'objet d'une dépense constatée par l'émission d'un mandat au compte 6718 du budget.

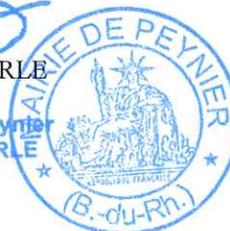
Pour Copie Conforme,

le 15 avril 2016

Le Maire,

Christian BURLE

Le Maire de Peynier  
Christian BURLE





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

## Séance du 14 avril 2016

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 23  
Date affichage : 7 avril 2016  
Date de convocation : 7 avril 2016

L'an deux mil seize et le quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Benjamin ANGUILLE, Jean-Luc AUBERT, Angèle BELCASTRO, Marie-Isabelle FERNANDEZ, Hubert GREFFE, Frédérique MARGOGNE, Francine PACCUTO et Véronique PECOUL, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à France LUCIANI, Christian BURLE, Catherine AMBROGIO, Roger ROSSI, Louis NOZZI, Elvire CHEVANCHE, Raymond MALLET et André MAUNIER. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

### N°2016/39 : CONVENTION AVEC LE SIVOM POUR LA FOURNITURE DE REPAS AUX STAGIAIRES D'ETE

Monsieur le Maire,  
informe l'Assemblée que comme chaque année, la commune est amenée à assurer la fourniture et le service des repas au restaurant scolaire pour les stagiaires d'été du Sivom, durant le mois de juillet, dans le cadre des activités organisées sur le site de la Base de Loisirs de la Garenne. Cette prestation était facturée au SIVOM en 2015 au prix de 4,20 € qui refacture en intégralité ce tarif aux familles des stagiaires.  
Pour 2016, le coût de cette prestation reste inchangé.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**,  
après délibération à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la convention présentée par le Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc pour la fourniture des repas aux stagiaires d'été au sein du restaurant scolaire de la Commune.

**FIXE** le tarif à 4,20€ par repas.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Pour Copie Conforme,

le 15 avril 2016  
Le Maire,

Christian BURLE

Le Maire de Peynier  
Christian BURLE





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER Séance du 14 avril 2016

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 23  
Date affichage : 7 avril 2016  
Date de convocation : 7 avril 2016

L'an deux mil seize et le quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents :** Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Benjamin ANGUILLE, Jean-Luc AUBERT, Angèle BELCASTRO, Marie-Isabelle FERNANDEZ, Hubert GREFFE, Frédérique MARGOGNE, Francine PACCUTO et Véronique PECOUL, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à France LUCIANI, Christian BURLE, Catherine AMBROGIO, Roger ROSSI, Louis NOZZI, Elvire CHEVANCHE, Raymond MALLET et André MAUNIER. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

## N°2016/40 : FIXATION DU TARIF POUR LA TELECOMMANDE DU GARAGE DU DEVANCON

Monsieur le Maire,  
informe l'Assemblée que depuis plusieurs années, la commune propose à la location des boxs ou des places ouvertes pour le stationnement des véhicules des particuliers dans le garage municipal du Devançon, au prix de 60€ par mois pour un box, 30€ par mois pour une place non fermée voiture et 10€ pour une moto. Une télécommande neuve avait été fournie à chaque locataire mais régulièrement, suite à une mauvaise utilisation, la commune est amenée à les remplacer. Le coût d'une télécommande neuve s'élève à 36€ TTC. Il est proposé d'inclure dans les conditions du bail de location, la facturation de la télécommande en cas de perte ou de casse, en précisant que l'entretien visant à remplacer la pile en cas de nécessité reste à la charge de locataire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
après délibération à l'unanimité des membres présents,

**FIXE** à 36€ le coût de la télécommande pour l'accès au garage municipal du Devançon dans le cadre des contrats de locations accordés aux résidents du centre village.

**PRECISE** que ce tarif sera appliqué pour toute demande de remplacement de la télécommande d'origine suite à une perte ou à un dysfonctionnement.

Pour Copie Conforme,

le 15 avril 2016  
Le Maire,

Christian BURLE

Le Maire de Peynier  
Christian BURLE

